



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 09/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	33	35

Vote
A l'unanimité
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 9 Mars à 18:45, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 23/02/2023.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. GAL Olivier, M. BELLELI Thierry, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. MULLER Patrick, M. DUFUMIER Dominique, M. LEDOUX Eric, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. DUFLOS Jérémy, M. BOUFFLET Pierre, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest, M. CAZIEUX Jean-Marie
Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. THERRY Eric), M. BELLELI Thierry (de M. BUISSON Jean-Michel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOREL Cyril à M. DESSE Daniel, M. BARBIER Jean-Michel à M. DESHAYES François

Excusé(s) : M. THERRY Eric, M. BUISSON Jean-Michel, M. MOULA Nicolas

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. MONNEINS François, M. GRANZIÈRA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. DELECLUSE Thibault, Mme MALAQUIN Chantal, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 dite loi NOTRe
Vu la délibération n°2019-030 du 13 Novemvre 2022 portant modification statutaire du SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines
Vu la délibération de la commune de Luzarches n°2023-04 du 26 Janvier 2023 concernant l'adhésion de la commune au SICTEUB pour la compétence eaux pluviales urbaines

Considérant que depuis le 1^{er} Janvier 2020, le SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux a pris la compétence Eaux Pluviales Urbaines. Elle l'exerce de manière obligatoire pour les quatre communes de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France. Elle a mis cette compétence à la carte pour le reste des communes du SICTEUB.

Considérant que la commune de Luzarches a demandé à adhérer au SICTEUB pour la compétence eaux pluviales urbaines.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **DE PRENDRE ACTE** de l'adhésion de la commune de Luzarches pour la compétence eaux pluviales urbaines
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches afférentes à cette adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 13/03/2023
Le Président

